

## Fiche d'information légale

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

Nom ou dénomination sociale : SASU MCF  
Adresse professionnelle ou siège social : 20 Rue DALAYRAC, 31000 TOULOUSE  
SIREN: 831 994 694  
NAF/APE : 66.19 B

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par François Galvin pour le bon déroulement de nos missions.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au conseiller en investissement financiers, ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : François Galvin, à l'adresse mail [francois@monconseilfinancier.fr](mailto:francois@monconseilfinancier.fr) ou à l'adresse postale : 20 Rue Dalayrac, 31000 Toulouse.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 17006814 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : [www.orias.fr/welcome](http://www.orias.fr/welcome)) au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

**IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)** : catégorie d'intermédiaire (courtier, mandataire à titre exclusif /non exclusif ou mandataire d'IOBSP)

- Si Mandataire d'IOBSP : LV Courtage, société de courtage en crédits exerçant au 24 Rue d'Alsace Lorraine, 31000 Toulouse, enregistrée au RCS de Toulouse sous le numéro Siren 808 661 516 et représentée par M. Laurent Vacher.

L'activité d'IOBSP est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : [www.acpr.banque-france.fr/accueil.html](http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html)

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Liberty Specialty Markets Europe Sarl

Numéro de police: MRCSFGP201709FRF000000017541A00



Pour des montants de :	CIF	IOBSP
Responsabilité Civile Professionnelle :	600 000€ par sinistre et par période	500 000€ par sinistre et 800 000€ par année
Garantie financière :	Non approprié	Non approprié

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

**LISTE DES PARTENAIRES : COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
LV Courtage	Courtier en crédits immobiliers	Mandat de courtage	Rétrocession d'honoraires perçus par LV Courtage (entre 50 à 70%)
Fiducial Gérance	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions : 5.5% des montants placés sur certaines SCPI
La Française AM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions : 4 – 6% des montants placés selon la SCPI
Corum AM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions : 3 – 6 % des montants placés selon la SCPI
Groupe Voisin	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions : 5.5% des montants placés sur la SCPI Epargne Pierre
Atream	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions : 6% des montants placés sur la SCPI Atream Hotels
Odyssee Venture	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions : 0 – 5% des sommes placées sur les FIP/FCPI/FCPR distribués
Eiffel Invest	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions : 0 – 5% des sommes placées sur les FIP/FCPI/FCPR distribués

**MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL**

**Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : Montant horaire HT de 75€ et TTC de 90€.**

**Forfait annuel possible pour un montant HT de 417€ soit TTC de 500€.**

**En cas de commissionnement issu d'une activité de placement ou de courtage (tableau ci-dessus), ces honoraires ne seront pas pratiqués.**

Le conseil en investissement financier étant fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

## MODE DE COMMUNICATION

Vous pourrez nous contacter par téléphone, visio-conférence, courrier en rdv physique le cas échéant, selon vos besoins et notre disponibilité.

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

## MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : à l'adresse suivante : 20 Rue DALAYRAC, 31000 TOULOUSE

Par téléphone : 06 33 00 45 02 ou par mail : francois@monconseilfinancier.fr

### Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

## Saisir un médiateur :

### I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi  
92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris

### II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche  
Médiateur de l'AMF  
  
Autorité des Marchés Financiers  
  
17, place de la Bourse  
75082 Paris cedex 02

Site internet :

[www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation](http://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation)

### Pour les activités d'IOBSP et Immobilières<sup>1</sup>

Médiation de la consommation - ANM Conso  
2 rue de Colmar  
94300 VINCENNES

[www.anm-conso.com/site/particulier.php](http://www.anm-conso.com/site/particulier.php)

<sup>1</sup> Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer à nos associations (ANACOFI-COURTAGE et ANACOFI IMMO).



**DATE ET SIGNATURE<sup>2</sup>**

<b>Le client</b> Fait à : _____ Date : _____ Signature : _____	<b>Le conseiller</b> Fait à : _____ Date : _____ Signature : _____
-------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

<sup>2</sup> Le document est à faire signer ou à envoyer sur un support durable tout en conservant une preuve de l'envoi. Nous vous recommandons de faire signer le DER notamment pour le traitement des données personnelles (RGPD).